



MANUEL DES ATHLÈTES DE KATA 2022

1er avril 2022

Table des matières

Personnes-ressources.....	4
Introduction.....	4
Objectif.....	4
Contraintes.....	4
Commentaires.....	4
Athlètes visés par le manuel.....	4
Accès aux compétitions internationales.....	5
Coordonnées des athlètes.....	5
Politique 1 - Comité national des Kata (CNK).....	5
Objectif.....	5
Mandat.....	5
Fonctions principales.....	5
Autorité.....	6
Composition.....	6
Ordre de succession.....	6
Réunions.....	6
Rapports.....	6
Révision.....	6
Politique 2 - Définition d'un(e) compétiteur(trice) de Kata.....	7
Politique 3 - Définition de la compétition de Kata.....	7
Politique 4 - Définition d'un(e) compétiteur(trice) de l'équipe nationale.....	8
Politique 5 - Classification des événements nationaux et internationaux.....	8
Politique 6 - Normes minimales de sélection.....	9
Tournois de niveau A.....	9
Séminaires de niveau A.....	10
Tournoi international de niveau C.....	10
Tournois internationaux de niveau B.....	10
Tournoi international de niveau A.....	10
Séminaires internationaux.....	11
Normes minimales de sélection pour les U23.....	11
Autres considérations pour les tournois internationaux.....	11
Politique 7 - Détermination des normes de l'équipe nationale.....	11
Admissibilité.....	11

Procédure de sélection.....	12
Classement par points de l'équipe nationale de Kata.....	12
Politique 8 - Détermination des liens	12
Politique 9 - Avis de sélection.....	13
Politique 10 - Procédure de demande d'exemption	13
Politique 11 - Engagement d'entraînement de l'équipe nationale de Kata.....	14
Politique 12 - Indemnité et assurance médicale	14
Politique 13 - Uniforme et armes	14
Politique 14 – Commandite d'athlète	15
Autres documents	15

PERSONNES-RESSOURCES

Président du comité des Kata

Mohamad Hasani : mohdia@sympatico.ca

Entraîneur national de Kata

Gord Okamura : gyokamura@gmail.com

Directrice de la haute performance

Marie-Hélène Chisholm : mh.chisholm@judocanada.org

INTRODUCTION

Objectif

L'objectif du manuel des athlètes de Kata est de tenir les athlètes et les entraîneurs de Kata informés des programmes, des activités et des politiques de Judo Canada en matière de Kata. Il est de la responsabilité des athlètes, des instructeurs et des entraîneurs de lire et de comprendre le contenu de ce manuel. Si une politique n'est pas claire pour vous, veuillez communiquer avec le président du comité de Kata pour obtenir des explications supplémentaires.

Contraintes

Certaines politiques peuvent être modifiées de temps à autre. Un changement de politique est considéré comme effectif à la date de sa publication par Judo Canada ou quand il est envoyé par courriel aux associations provinciales. Les changements de politique seront aussi affichés sur le site Web de Judo Canada, et nous vous encourageons à le consulter régulièrement.

Commentaires

Si vous avez des recommandations spécifiques concernant les politiques contenues dans ce manuel, veuillez les adresser par écrit au président du comité des Kata. Les commentaires écrits sont le seul moyen d'assurer la pleine circulation de vos idées.

Athlètes visés par le manuel

Les politiques spécifiées dans ce manuel s'appliquent à tous les athlètes de Kata et à ceux qui sont identifiés comme membres de l'équipe nationale de Kata, ainsi qu'aux autres judokas sélectionnés par le Comité national des Kata (CNK) pour participer aux événements identifiés dans cette publication. Le CNK est responsable de tous les compétiteurs de Kata qui souhaitent faire partie de l'équipe nationale de Kata et de ceux qui souhaitent compétitionner au niveau international et mondial; cela inclut les athlètes de Kata U23, ainsi que les athlètes de Kata seniors.

Accès aux compétitions internationales

Judo Canada n'a pas les ressources nécessaires pour envoyer des athlètes à tous les événements internationaux auxquels le Canada peut être invité. Une liste des événements ouverts aux provinces et/ou au pays sera publiée sur le site Web de Judo Canada, ainsi que les critères de sélection et les dates limites d'inscription. Il incombe aux athlètes de Kata et/ou aux associations provinciales de demander au CNK d'être sélectionnés pour les événements à qualification restreinte (voir Politique 6) dans les délais indiqués.

Coordonnées des athlètes

Afin de s'assurer qu'ils reçoivent la correspondance de l'équipe nationale de Kata et des athlètes de Kata, les athlètes sont responsables de fournir au CNK leur adresse courriel et leur numéro de téléphone. De plus, veuillez informer le bureau national de Judo Canada de tout changement dans vos coordonnées.

POLITIQUE 1 - COMITÉ NATIONAL DES KATA (CNK)

Objectif

Développer et entretenir un environnement où tous les membres de Judo Canada ont accès aux Kata compétitifs de la Fédération internationale de judo (IJF).

Mandat

Le CNK est un comité permanent de Judo Canada et son président est nommé par le chef de la direction de Judo Canada. Il doit aider Judo Canada à développer une cohorte d'athlètes de Kata compétitifs pour représenter le Canada au niveau international et à réaliser des performances record.

Fonctions principales

Dans le cadre de son mandat, le CNK s'acquittera des tâches clés suivantes :

- Développer le Kata du judo au niveau de la base, en partenariat avec les provinces et les territoires, dans tout le Canada.
- Développer les juges de Kata, augmenter la participation ainsi que la formation continue par le biais de cliniques, de séminaires et d'accès aux ressources.
- Développer une équipe nationale de Kata compétitive pour représenter Judo Canada aux événements internationaux et aux Championnats du monde de Kata de l'IJF.
- Rendre compte à Judo Canada par le biais de rapports, de l'assemblée générale annuelle et de mises à jour régulières sur les activités, les besoins de financement et les progrès réalisés.
- Nommer l'entraîneur national de Kata de Judo Canada en fonction de la description de poste affichée.

Autorité

Le CNK n'a pas le droit de conclure des contrats au nom de Judo Canada ni de lier ce dernier. Le CNK fournit des conseils et des renseignements au chef de la direction de Judo Canada, conformément à son mandat et à ses principales fonctions.

Composition

Le CNK est composé de cinq membres (le président, plus quatre autres personnes).

Le président est nommé par le chef de la direction de Judo Canada et restera en poste pendant quatre ans/un cycle olympique. Après quatre ans, le chef de la direction décidera soit de renouveler le mandat, soit de nommer un nouveau judoka qualifié qui dirigera le CNK. La durée maximale du mandat d'un président est de neuf ans.

Les autres membres du CNK sont nommés par le président et sont approuvés par le chef de la direction de Judo Canada. Ils restent aussi en poste pour une période de quatre ans, sauf indication contraire.

Tous les membres du CNK doivent être en règle avec Judo Canada et leur organisme de judo provincial/territorial. Ils doivent avoir une bonne compréhension de tous les Katas, avoir participé à des compétitions de Kata et/ou être actuellement des juges de Kata certifiés au niveau national ou supérieur.

Ordre de succession

Si un membre du CNK est incapable de terminer son mandat, pour quelque raison que ce soit, le président du CNK nommera un remplaçant qui devra être approuvé par la majorité du CNK. Si un nouveau président est nécessaire, le chef de la direction de Judo Canada le nommera.

Réunions

Le CNK se réunira régulièrement par vidéoconférence ou en personne. Les réunions seront convoquées par le président du CNK. Un procès-verbal sera rédigé à l'occasion de toutes les réunions officielles et soumis au chef de la direction de Judo Canada. Quatre des membres du CNK doivent être présents pour atteindre le quorum aux fins du vote. L'entraîneur national de Kata assistera à chaque réunion à la demande du CNK.

Rapports

Le CNK rendra compte au chef de la direction, par écrit, à la demande de ce dernier, mais pas moins d'une fois par année civile. Le CNK rendra compte aux membres dans le cadre de l'assemblée générale annuelle sous la forme d'un rapport écrit.

Révision

Le chef de la direction de Judo Canada révisera ce mandat au moins tous les quatre ans.

POLITIQUE 2 - DÉFINITION D'UN(E) COMPÉTITEUR(TRICE) DE KATA

Le manuel des athlètes de Kata définit un compétiteur de Kata comme tout judoka qui participe à un ou plusieurs Kata de judo, indépendamment de l'âge, du sexe ou du niveau de compétition. Il existe actuellement deux catégories d'âge pour les compétiteurs de Kata : U23 et Senior (les groupes d'âge sont soumis aux changements effectués au niveau de l'IJF). Il n'y a pas de divisions Kata désignées par sexe au niveau national ou international et, par conséquent, toutes les combinaisons de sexe sont autorisées.

POLITIQUE 3 - DÉFINITION DE LA COMPÉTITION DE KATA

Comme l'a décrit Jigoro Kano Shihan, le fondateur du judo, il existe essentiellement deux façons de pratiquer le judo : le randori (avec sa variante en compétition) et le Kata. Kata signifie littéralement « forme ». Le Kata se pratique selon un système préétabli de mouvements codifiés, alors que le randori se pratique librement. Le but du Kata est donc d'apprendre et de pratiquer les bases des techniques telles qu'elles ont été établies par le fondateur du judo et du Kodokan.

Une compétition de Kata est le moment où les athlètes de judo exécutent un Kata dans un contexte de compétition, avec cinq juges présidant, contre d'autres judokas qui exécutent le même Kata. Toutes les compétitions de Kata sont évaluées conformément au document *Compétition de Kata de l'IJF - Critères d'évaluation (IJF Kata Competition – Criteria for the Evaluation)*. Généralement, les compétiteurs de Kata s'affrontent dans un ou plusieurs des Katas suivants - selon le type de compétition :

- Nage-no-kata - formes de projections
- Katame-no-kata - formes d'agrippement ou de retenue
- Ju-no-Kata - formes de douceur et de souplesse
- Kodokan Goshin-jutsu - formes d'autodéfense Kodokan
- Kime-no-kata - formes de techniques décisives
- Koshiki-no-kata - formes de classiques (réalisées au cours d'un nombre limité d'événements internationaux)
- Itsutsu-no-kata - forme de cinq (actuellement pas en compétition)
- Kodomo-no-kata - kata pour l'enseignement des bases aux jeunes enfants (non-compétitif)

Aux Championnats nationaux ouverts de Kata, il y a cinq épreuves de Kata (1 à 5 énumérées ci-dessus) et chacune des catégories comporte une division senior et une division U23 (sujettes à changement selon les directives de l'IJF en fonction de l'âge du tori). Les événements au Canada, du niveau local au niveau national, se déroulent selon les règles de l'IJF en utilisant le Kata et les critères de jugement de l'IJF.

POLITIQUE 4 - DÉFINITION D'UN(E) COMPÉTITEUR(TRICE) DE L'ÉQUIPE NATIONALE

Les compétiteurs de l'équipe nationale de Kata sont toute paire d'athlètes qui se sont qualifiés conformément aux politiques 5 et 6 et qui ont été sélectionnés par le CNK conformément à ce manuel. Les compétiteurs de l'équipe nationale de Kata ont les droits et les responsabilités décrits dans ce manuel et selon les politiques de Judo Canada et l'engagement d'entraînement de l'équipe nationale de Kata (politique 12).

POLITIQUE 5 - CLASSIFICATION DES ÉVÉNEMENTS NATIONAUX ET INTERNATIONAUX

Le tableau suivant classe les événements Kata provinciaux, nationaux et internationaux et est utilisé pour déterminer les qualifications pour participer à des tournois de plus haut niveau (voir Politique 6) ainsi que pour la sélection de l'équipe nationale A et B de Kata (voir Politique 7).

Classification des tournois	Tournoi	Or	Argent	Bronze	Finales À partir de deux groupes	Classé comme participation 4 ^e à 6 ^e	Non classé
Int A	Championnat du monde de Kata	2 000	1400	1000	720	100	50
Int B	EJU Louvain-la-Neuve, Belgique	1 000	700	500	360	50	20
Int B	EJU Pordenone, Italie	1 000	700	500	360	50	20
Int B	EJU Lambersart, France	1 000	700	500	360	50	20

Participation non classée

Séminaire Int	Séminaire international	N/A				50
Int C	Championnats panaméricains	200	140	100	N/A	15
Int C	Tournois américains approuvés par le comité des Kata	100	70	50	N/A	15

Niveau A	Championnat national ouvert de Kata	100	70	50	N/A	15
Niveau A	Championnat de Kata de l'Ouest canadien	100	70	50	N/A	15
Niveau A	Championnat ouvert de Kata de l'est du Canada	100	70	50	N/A	15
Séminaire de niveau A	Séminaire national	N/A				25

Le CNK publiera sur le site Web de Judo Canada une liste des compétitions pour lesquelles une sélection est requise et invitera les équipes de Kata à poser leur candidature en ligne. La demande doit être soumise conformément aux procédures actuelles de Judo Canada. Les événements de niveau provincial et national permettent aux individus de s'inscrire en ligne par le biais de Trackie. Tous les événements internationaux doivent être approuvés et enregistrés par le CNK. Pour les tournois internationaux qui ne figurent pas dans la liste ci-dessus, la qualification, la participation et les points sont à la discrétion du CNK. Veuillez contacter le président du CNK avant l'inscription internationale pour l'approbation et les directives.

Dans les cas, tels que le Championnat du monde de Kata et les Championnats panaméricains, où des dispositions doivent être prises par le CNK pour les athlètes/membres de la délégation, les procédures suivantes s'appliqueront :

- Les participants doivent s'inscrire en ligne via le portail d'inscription de Judo Canada;
- Judo Canada prendra les dispositions précisées par les organisateurs de l'événement;
- Un dépôt de 1000 \$ est requis au moment du dépôt de l'inscription en ligne; et
- Judo Canada facturera à tous les participants les dépenses encourues.

POLITIQUE 6 - NORMES MINIMALES DE SÉLECTION

Les normes suivantes représentent les normes de performance minimales requises pour participer à chaque épreuve classée aux niveaux provincial, national et international. Toutes les normes et les sélections sont à la discrétion du CNK, même celles qui sont énoncées dans une politique de sélection spécifique. L'objectif est de permettre aux athlètes de démontrer leur engagement et leur progression tout en les faisant compétitionner au niveau approprié afin de leur assurer une expérience de compétition bénéfique et précieuse pour leur développement.

Tournois de niveau A

Les membres en règle de Judo Canada et de leurs associations provinciales/territoriales respectives sont admissibles à participer aux tournois de niveau A. Ce niveau de tournoi est ouvert aux compétiteurs de

Kata spécifié - veuillez consulter les trousseaux techniques de chaque compétition pour plus de détails. Les tournois de niveau A ont des exigences en matière de rang et d'âge qui doivent être respectées puisqu'il s'agit de tournois de qualification pour les compétitions internationales. Le CNK encourage les judokas qualifiés à participer au plus grand nombre possible de tournois de niveau A et au plus grand nombre possible de Kata afin d'acquérir de l'expérience et des points qui peuvent être utilisés pour les qualifier pour les tournois internationaux et l'équipe nationale canadienne de Kata.

Séminaires de niveau A

Les membres en règle de Judo Canada et de leurs associations provinciales/territoriales respectives peuvent participer aux séminaires de niveau A. Ce niveau de séminaire est ouvert à ceux qui sont qualifiés pour participer aux tournois de niveau A (sauf indication contraire). Le CNK encourage tous les judoka qualifiés à participer au plus grand nombre possible de cliniques de niveau A et au plus grand nombre possible de Kata afin d'acquérir à la fois de l'expérience et des points qui peuvent être utilisés pour les qualifier pour les tournois internationaux et l'équipe nationale canadienne de Kata.

Tournoi international de niveau C

Seuls les membres en règle de Judo Canada et de leurs associations provinciales/territoriales respectives sont admissibles à représenter le Canada aux événements internationaux de judo. Pour s'assurer que les compétitions internationales offrent une occasion de développement bénéfique et précieuse, tous les athlètes doivent avoir démontré qu'ils sont prêts à participer à un tournoi international de niveau C en satisfaisant aux normes minimales de performance. Les membres de l'équipe nationale de Kata sont automatiquement qualifiés pour les tournois internationaux de niveau C. Pour les tournois internationaux de niveau C, les membres de l'équipe Kata non nationale doivent avoir participé à une compétition provinciale au cours de la dernière année, à une compétition nationale au cours des deux dernières années et avoir accumulé au moins 125 points au cours de tournois de niveau A.

Tournois internationaux de niveau B

Seuls les membres en règle de Judo Canada et de leur association provinciale/territoriale respective sont admissibles à représenter le Canada aux événements internationaux de judo. Pour s'assurer que les compétitions internationales offrent une occasion de développement bénéfique et précieuse, tous les athlètes doivent avoir démontré qu'ils sont prêts à participer aux tournois internationaux de niveau B en satisfaisant aux normes minimales de performance. Les membres de l'équipe nationale de Kata sont automatiquement qualifiés pour les tournois internationaux de niveau B. Pour les tournois internationaux de niveau B, les membres de l'équipe Kata non nationale doivent avoir participé à une compétition provinciale au cours de la dernière année, à deux compétitions de niveau national au cours des deux dernières années et avoir accumulé au moins 225 points au cours de tournois susmentionnés.

Tournoi international de niveau A

Seuls les membres de l'équipe nationale Kata en règle avec Judo Canada et leurs associations provinciales/territoriales respectives sont admissibles à représenter le Canada aux Championnats du monde Kata de l'IJF. Tous les athlètes sélectionnés pour cet événement devront s'être qualifiés pour l'équipe nationale de Kata en vertu de la politique 7 ou avoir été sélectionnés par le CNK comme membre de l'équipe nationale de Kata B pour cet événement. Pour les Championnats du monde de Kata de l'IJF, les membres de l'équipe nationale de Kata doivent avoir participé à deux compétitions de niveau national au cours de la dernière année, ainsi qu'à au moins un événement international, et avoir accumulé au moins 585 points au cours de tournois énumérés ci-dessus. La sélection finale sera à la discrétion du CNK

sur la base de l'historique de participation, des points et de la capacité déterminée à obtenir les meilleurs résultats possibles.

Séminaires internationaux

Tous les participants sélectionnés qui assistent aux tournois internationaux A et B sont éligibles et encouragés à participer aux séminaires internationaux (sauf indication contraire) qui ont lieu avant ou après l'événement international. Le CNK encourage tous les judokas sélectionnés à participer au plus grand nombre possible de séminaires internationaux A et B afin d'acquérir à la fois de l'expérience et des points qui peuvent être utilisés pour les qualifier pour les tournois internationaux et l'équipe nationale canadienne de Kata.

Normes minimales de sélection pour les U23

Les compétiteurs U23 seront aussi soumis au système de qualification mentionné ci-dessus. Au moment de la publication, seuls le Nage-no-Kata, le Katame-no-Kata et le Juno-Kata ont des catégories U23 au niveau international et aux Championnats du monde de Kata. Par conséquent, toutes les équipes qui se qualifient dans ces divisions seront prises en compte. Pour tous les autres Katas, le CNK déterminera l'éligibilité et sélectionnera les athlètes en fonction de sa décision. Si les compétiteurs U23 du Kodokan Goshin-jutsu et du Kime-no-kata souhaitent participer à des compétitions internationales, ils devront se qualifier et compétitionner dans les catégories seniors, mais pourront ou non atteindre le nombre de points minimum - à déterminer par le CNK.

Autres considérations pour les tournois internationaux

Le CNK de Judo Canada peut inviter les athlètes des équipes de Kata non nationales à demander à représenter le Canada dans le cadre de certains événements internationaux, au cas par cas.

L'approbation du CNK de Judo Canada est requise pour toute participation aux tournois et aux stages internationaux de Kata. Tous les participants au Kata qui participent à des compétitions et s'entraînent à l'étranger doivent adhérer au code de discipline établi par Judo Canada, quelle que soit la source du soutien financier.

POLITIQUE 7 - DÉTERMINATION DES NORMES DE L'ÉQUIPE NATIONALE

Admissibilité

- Les athlètes de Kata (Tori et Uke) doivent avoir la citoyenneté canadienne (ou la résidence permanente) et être membres en règle de Judo Canada pour être admissibles à la sélection.
- Les athlètes de Kata ayant obtenu un minimum de 250 points au cours de tournois indiqués ci-dessous pourront être sélectionnés.
- Le camp d'entraînement annuel du CNK est obligatoire, sauf exception (voir la politique 11).

Procédure de sélection

Les membres de l'équipe nationale de Kata sont sélectionnés chaque année en fonction de la participation et de la performance (politique 5) et à la discrétion du CNK en consultation avec l'entraîneur national de Kata.

L'équipe nationale canadienne de Kata a deux rangs - A et B. Les membres de l'équipe A sont pleinement qualifiés (si les quotas le permettent) et ont démontré un engagement exceptionnel à l'entraînement et à la compétition au niveau national et international. Ils doivent avoir obtenu au moins 1080 points au cours de tournois internationaux A et B pour pouvoir être sélectionnés par le CNK. Les membres de l'équipe B ont fait preuve d'un engagement exceptionnel pour s'entraîner et améliorer leur niveau au niveau national et international. Ils doivent avoir obtenu au moins 250 points au cours de tournois internationaux A, B et C et avoir démontré un niveau d'amélioration avec l'accord de l'entraîneur national de Kata pour pouvoir être sélectionnés (en fonction des quotas) par le CNK.

L'admissibilité d'un athlète est déterminée par ses normes minimales de sélection (politique 6), qui sont elles-mêmes déterminées par la performance des deux dernières saisons (politiques 5 et 6). Tous les participants qui représentent le judo canadien relèvent de la compétence de Judo Canada et doivent se conformer au Code de conduite et d'éthique de Judo Canada. Code de conduite et d'éthique.

Classement par points de l'équipe nationale de Kata

Le classement par points de l'équipe nationale de Kata sera établi en utilisant les points obtenus conformément à la politique 5. La somme des six meilleures performances (points les plus élevés obtenus) au cours des 24 derniers mois sera prise en compte.

Pour toutes les compétitions, où l'équipe représentant le Canada est restreinte, la sélection du CNK sera basée sur les résultats obtenus dans l'ordre de priorité suivant :

- Championnats du monde de Kata de l'IJF;
- Circuit de la Coupe Kata de l'EJU (Belgique, Italie, et/ou France);
- Championnat panaméricain, Événements de kata canadiens A (médaillé au Championnat de kata de l'Ouest canadien, ou Championnat ouvert de Kata de l'est du Canada - *le tournoi ne sera utilisé comme qualificatif que s'il y avait plus de quatre paires dans cette catégorie*);
- Résultat à l'édition la plus récente du championnat national ouvert de Kata.

POLITIQUE 8 - DÉTERMINATION DES LIENS

Dans le cas improbable où des membres d'une équipe nationale de Kata sont à égalité de points pour le même Kata, l'équipe ayant obtenu les meilleurs résultats antérieurs, au cours de la dernière année de compétition, aux compétitions suivantes sera sélectionnée par la Commission nationale des Kata :

Tournoi	Présence	Hors du groupe	Trois premiers
Championnat du monde de Kata	50 points	100 points	200 points
Tournoi du circuit de l'EJU	50 points	70 points	150 points

Championnats panaméricains	10 points	N/A	25 points
Championnats nationaux canadiens	10 points	N/A	25 points
Événements de kata canadiens A (Championnat de kata de l'Ouest canadien; Championnat ouvert de Kata de l'est du Canada)	5 points	N/A	20 points

POLITIQUE 9 - AVIS DE SÉLECTION

Pour chaque sélection pour un événement international, le CNK communiquera aux candidats retenus un avis de sélection indiquant les éléments suivants :

- Trousse technique de l'événement Kata;
- Kata que l'équipe est sélectionnée pour compétitionner;
- Coût approximatif du voyage et de l'hébergement (le cas échéant);
- Dates de voyage, exigences en matière de passeport et de visa;
- Dates du camp d'entraînement ou de la clinique (le cas échéant); et
- Date limite de confirmation et montant de l'acompte (le cas échéant).

Le CNK est responsable de l'enregistrement au nom de l'athlète sur JudoBase.

POLITIQUE 10 - PROCÉDURE DE DEMANDE D'EXEMPTION

Des exemptions de participation à un tournoi de sélection peuvent être demandées dans des circonstances exceptionnelles, et seront traitées par le président du CNK au cas par cas, comme suit :

- Une demande doit être faite dès que le problème ou la question est connu.
- La demande doit être faite par écrit, en précisant les circonstances et en fournissant des preuves à l'appui, et envoyée par courriel au président du CNK. Les demandes doivent être accompagnées d'un certificat médical indiquant le type de blessure, sa gravité et le temps de récupération estimé.

Le CNK évaluera toutes les demandes et fera une recommandation par écrit au chef de la direction.

POLITIQUE 11 - ENGAGEMENT D'ENTRAÎNEMENT DE L'ÉQUIPE NATIONALE DE KATA

Une fois sélectionné au sein de l'équipe nationale canadienne de Kata, chaque membre de l'équipe a accès à l'entraîneur national de Kata pour l'aider à élaborer un plan d'entraînement annuel autodirigé. Le plan annuel d'entraînement autodirigé devrait inclure, sans s'y limiter, les détails suivants :

- Régime personnel de mise en forme;
- Plan d'entraînement Kata;
- Objectifs d'entraînement pour l'amélioration progressive, étape par étape;
- La participation prévue au tournoi; et
- Objectifs de participation au camp d'entraînement.

Le respect des exigences du programme de préparation est une condition de sélection. Le fait de ne pas respecter le programme de préparation, tel que déterminé par l'entraîneur national de Kata, entraînera le retrait de la sélection. Une telle recommandation doit être soutenue par le CNK et approuvée par le directeur général.

POLITIQUE 12 - INDEMNITÉ ET ASSURANCE MÉDICALE

Pour chaque événement sanctionné par Judo Canada, les athlètes de Kata doivent remplir et signer un formulaire de résumé médical et signer un formulaire de décharge, d'indemnité, de garantie et d'acceptation des risques avant de pouvoir participer à l'événement. Les compétiteurs de Kata qui participent à des événements à l'étranger doivent s'assurer qu'ils ont une assurance médicale et une assurance responsabilité civile adéquates à l'extérieur du pays. Les détails et la preuve d'assurance doivent être fournis à Judo Canada ou au CNK sur demande.

POLITIQUE 13 - UNIFORME ET ARMES

Pour toutes les compétitions de Kata, les athlètes doivent porter un judogi blanc propre et approuvé par l'IJF. Les compétiteurs U23 sont autorisés à porter une ceinture de couleur, sauf s'il est spécifié que le niveau shodan et plus est requis. Les athlètes seniors doivent porter une ceinture noire approuvée par l'IJF, les ceintures rouges et blanches n'étant pas autorisées. La broderie sur le judogi ou la ceinture doit répondre aux normes de l'IJF en matière de taille, d'emplacement et de couleur. Les écussons dorsaux de l'IJF sont obligatoires dans le cadre de tous les événements de l'IJF et doivent respecter les normes de l'IJF en matière de convention d'appellation, de taille et de couture.

Pour les compétiteurs de Kata qui compétitionnent dans des Katas nécessitant des répliques d'armes, ces répliques doivent être conformes aux normes de l'IJF en matière de taille, de couleur, de matériaux et de gravure. Toutes les répliques doivent être transportées dans une housse de protection. Veuillez noter que la plupart des compagnies aériennes n'autorisent pas le transport de répliques d'armes à bord des avions et qu'il faut donc prévoir d'enregistrer votre équipement comme bagage. Cela peut entraîner un coût supplémentaire que l'athlète doit anticiper et prévoir.

POLITIQUE 14 – COMMANDITE D’ATHLÈTE

Tout(e) athlète ou équipe qui cherche à obtenir une commandite, y compris des biens et des services, doit d’abord en informer le chef de la direction de Judo Canada et fournir des copies de la documentation à utiliser. L’athlète ou l’équipe ne doit pas laisser entendre que toute sollicitation ou demande de commandite est faite au nom de Judo Canada.

AUTRES DOCUMENTS

Programme canadien antidopage

<https://cces.ca/fr/programme-canadien-antidopage>

Code d’éthique des entraîneurs

<https://thecanadiancoach.ca/code-ethics/>

Politiques de Judo Canada

<https://judocanada.org/politiques-et-tarifs/?lang=fr>